

## **OROSDI**

Société en commandite par actions au capital de EUR 830.000

Siège social : 112, avenue Kléber, 75116 Paris

552 022 832 RCS Paris

### **Informations et documents à maintenir sur le site Internet de la société au plus tard à compter du 21<sup>ème</sup> jour précédant l'assemblée, conformément aux dispositions de l'article R. 225-73-1 du Code de commerce**

En application des dispositions de l'article R. 225-73-1 du Code de commerce, pendant une période ininterrompue commençant au plus tard le 21<sup>ème</sup> jour précédant l'assemblée, les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé doivent publier sur leur site Internet les informations et documents suivants :

1. l'avis préalable de réunion mentionné à l'article R. 225-73 du Code de commerce : *ce dernier est disponible sur le site Internet de la société (section "communiqués de presse") depuis le 2 mai 2011*

2. le nombre total de droits de vote existant et le nombre total d'actions composant le capital social de la société à la date de publication de l'avis de réunion susvisé, en précisant, le cas échéant, le nombre d'actions et de droits de vote existant à cette date pour chaque catégorie d'actions : *ces informations font l'objet d'un communiqué séparé, disponible sur le site Internet de la société (section "communiqués de presse") à compter de ce jour*

3. les documents destinés à être présentés à l'assemblée, au regard notamment des dispositions des articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce : *ces documents et informations sont, lorsque les dispositions desdits articles sont applicables, soit (i) repris au sein du rapport financier annuel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, disponible sur le site Internet de la société (section "documents financiers") depuis le 29 avril 2011, soit (ii) repris au sein de l'avis préalable de réunion susvisé, disponible sur le site Internet de la société (section "communiqués de presse") depuis le 2 mai 2011*

4° le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'assemblée par le gérant : *ce dernier est repris au sein de l'avis préalable de réunion susvisé, disponible sur le site Internet de la société (section "communiqués de presse") depuis le 2 mai 2011*

5° les formulaires de vote par correspondance et de vote par procuration ou le document unique prévu par le troisième alinéa de l'article R. 225-76 du Code de commerce, sauf dans les cas où la société adresse ces formulaires à tous ses associés : *pour des raisons techniques, ces formulaires ne peuvent être rendus accessibles sur le site Internet de la société ; les modalités d'obtention de ces formulaires sont décrites à la fin de l'avis préalable de réunion, disponible sur le site Internet de la société (section "communiqués de presse") depuis le 2 mai 2011*

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-73-1 du Code de commerce, la société publiera sans délai sur son site Internet le texte des projets de résolution(s) présentés par les associés et la liste des points ajoutés à l'ordre du jour à leur demande.

## **A PROPOS D'OROSDI**

Orosdi est une société foncière cotée qui a vocation à investir dans l'immobilier commercial et d'entreprise (bureaux, parcs d'affaires, entrepôts, centres commerciaux et éventuellement logements).

Les actions Orosdi sont cotées sur le compartiment C d'Eurolist d'Euronext Paris S.A. - ISIN FR0000039141 - OROS.

**Contact :** Olivier Petreschi - Orosdi - 112, avenue Kléber - 75116 Paris - Tél. +33 1 53 70 35 20 - Oliver.Petreschi@carlyle.com